

LA PRESIDENTE DE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D719-1 et suivants ;
- Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'assemblée constitutive provisoire ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections aux instances de l'université, pour le Conseil d'Administration, en date du 17 novembre 2021 (scrutin des maîtres de conférences et personnels assimilés, collège B) ;
- Considérant le départ en retraite de Madame Michela GRIBINSKI élue de la liste CGT-FSU-Sud et sympathisant.e.s pour le collège B, maîtres de conférences et personnels assimilés, à la date du 31 janvier 2022;

ARRETE

ARTICLE 1

A compter du 1^{er} février 2022, Monsieur Marc CHARDIN est élu, en remplacement de Madame Michela GRIBINSKI au Conseil d'Administration, collège B maîtres de conférences et personnels assimilés, en tant que candidat éligible suivant sur la liste CGT-FSU-Sud et sympathisant.e.s.

ARTICLE 2

Le Directeur général des services de Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de Sorbonne Université.

Fait à Paris, le 27 janvier 2022.

La présidente de Sorbonne Université

Nathalie DRACH-TEMA

